

## Un viaduc sur l'Ourthe à Tilff ?

Lors d'une séance d'information organisée à Tilff par la commune et le MET le 7 Février, le projet d'un nouveau pont sur l'Ourthe a été présenté à la population. Il est destiné à remplacer le pont existant, dont un rapport montre qu'il présente des problèmes de corrosion des armatures de précontrainte. Les esquisses présentent un ouvrage qui, partant du rond point situé au pied de l'accès autoroutier, enjambe l'Ourthe en s'appuyant sur l'île en aval du pont actuel et la voie ferrée pour redescendre vers le pied de la côte de Boncelles. Le pont existant est maintenu, mais réservé aux piétons. L'avantage principal du projet est la suppression du passage à niveau.

Le projet, largement décrié par la population lors de la séance d'information, présente divers inconvénients. L'encombrement visuel du viaduc, qui passe au dessus des caténaires de la voie ferrée, soit à 9 mètres au dessus du niveau de départ, sera une atteinte permanente à l'harmonie du paysage à l'entrée de la localité « Porte des Ardennes », paysage tellement apprécié par ses habitants et ses visiteurs. Outre le trouble visuel, le viaduc sera une source accrue de bruit, par sa position en hauteur et la puissance supplémentaire demandée aux véhicules pour gravir ses pentes. On peut craindre également que la suppression du passage à niveau contribue à appeler un trafic accru de traversée de la localité. Le délégué du MET a envisagé de compenser cet appel de trafic par l'installation de chicanes dans la côte qui joint Tilff à Boncelles; cette proposition est surprenante pour une route nationale déjà sinueuse. Plusieurs intervenants du public ont souhaité qu'on réfléchisse au problème de mobilité dans son ensemble et en particulier que soit recherchée une réduction du trafic local. Un pont construit 1 km plus à l'aval et joignant l'autoroute E25 et la voie rapide de traversée du Sart Tilman, entre distantes de quelques centaines de m à peine à Colonster atteindrait cet objectif. Le délégué du MET rappela que l'étude de mobilité du grand Liège effectuée par le bureau Transitec mentionnait cette proposition.

Le public est resté perplexe devant l'affirmation suivant laquelle le coût de réparation du pont existant serait du même ordre que le coût d'un ouvrage nouveau. Cet argument, envisageable s'il s'agit de remplacer à l'identique un ouvrage gravement délabré, est douteux si on remplace un pont de 30m par un autre de 200m, qui implique en plus des expropriations. L'ouvrage existant ne doit d'ailleurs pas être si dégradé, puisqu'il reste en service (piéton) sans réparations et sans problème mentionné de durabilité.

Les études de prix des différentes solutions restent à faire, mais les explications données ne laissaient pas l'impression que la réparation du pont existant était encore envisagée comme possibilité.

Heureux pays qui n'a pas de problème d'argent !

André Plumier  
Chargé de cours à l'ULg